

2023
mai
30

[REDACTED], 30 mai 2023

[REDACTED]

Monsieur Dubé,

J'aimerais porter à votre attention une situation que je trouve carrément inéquitable, concernant les appareils auditifs.

J'ai 71 ans. Après consultation avec des professionnels de la santé auditive, il s'avère que j'aurai besoin de deux appareils.

On m'a informé que la R.A.M.Q. paye pour un appareil (dit : "de base") pour ceux et celles dont la condition le nécessite.

Cependant, mon état de surdité exige des appareils plus "performants", donc plus dispendieux. Pourquoi la R.A.M.Q. ne m'accorderait-elle pas un montant équivalent à un appareil "de base" pour m'aider, moi aussi à défrayer le coût de mes appareils?

Je contribue, par mes impôts et les taxes à aider ceux pour qui un appareil "de base" suffit. Je trouve injuste et inconcevable que je ne puisse recevoir le même traitement.

Une maladie auditive non traitée peut entraîner d'autres problèmes pour la santé, avec les coûts que ça entraîne. Justement un article du Soleil (Point de vue, 24 mai 2023) traite de ce sujet. Ils sont quatre signataires, dont trois professionnels de la santé auditive. Je vous incite humblement à le consulter.

J'apprécierais sincèrement recevoir des explications logiques à une situation qui, à mon humble avis, ne semble pas l'être. Un traitement égal pour tous les gens souffrant de problèmes auditifs serait plus équitable.

Dans l'attente de vous lire, je vous souhaite une excellente journée.

Avec mes salutations,

[REDACTED]

C.C. :

Madame Amélie Dionne, Députée de Rivière-du-Loup - Témiscouata

Monsieur Marco Thibault, P.D.G. R.A.M.Q.

Monsieur François Legault, Premier ministre du Québec

